

BOURSE D'ÉTUDES COLLÉGIENS/LYCÉENS



Inscriptions du 4 au 26 septembre 2023 auprès du CCAS
Sur rendez-vous (02 35 13 18 57)

Les jeunes gonfrevillais scolarisés dans un collège ou un lycée peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse d'études.

Le Centre Communal d'Action Sociale rappelle que le versement de cette aide est sous condition des ressources. Il appartient donc aux familles susceptibles d'en bénéficier de faire la demande auprès du CCAS **avant le 26 septembre 2023**.

Documents à rapporter concernant les bénéficiaires des chèques d'accompagnement personnalisé

- Les ressources des mois de **mai, juin, juillet et août 2023**
- Les quittances de loyer avec justificatifs de paiement des mois de **mai, juin, juillet et août 2023**

Documents à rapporter concernant les nouveaux dossiers

- Les justificatifs de ressources des mois de **mai, juin, juillet et août 2023** ainsi que des charges supportées par la famille. (Liste des pièces à retirer au CCAS bâtiment du Pôle Santé 6 rue Danielle Casanova)

Pour tous, se munir également d'un **certificat de scolarité** et d'un **Relevé d'Identité Bancaire ou postal** (au nom des parents). Les documents devront mentionner une adresse postale à Gonfreville l'Orcher.

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas étudiés.